

LES RELATIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES POUVOIRS PUBLICS EN HAÏTI

Gressier, Haïti, 20 - 22 juin 2006

Atelier international co-organisé par

le centre
Développement et Civilisations - Lebret-Irfed

et

l'Institut Culturel Karl Lévêque



 ACTION DE CAREME



Memisa-Mensen in Nood-Vastenactie



ICKL

28 rue JN Baptiste, Canapé vert
HT 6115, Port au Prince
Haïti
ickl@ickl-haiti.org
www.ickl-haiti.org

Développement et Civilisations-**Lebret-Irfed**

49 rue de la Glacière
75013 Paris, France
contact@lebret-irfed.org
www.lebret-irfed.org

Nous tenons à remercier :

Action de Carême, Suisse,
Cordaid, Pays-Bas,
le Secours Catholique, France,
et l'ambassade de France de Port-au-Prince, Haïti,

pour leur appui financier à la réalisation de cette initiative.

Nous remercions également :

le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD),
France, pour son soutien au cours des années précédant la réalisation de
l'enquête et de l'atelier.

Les versions en créole et en espagnol de ce rapport sont disponibles sur
demande auprès de Développement et Civilisations – Lebret-Irfed ou de
l'Institut Culturel Karl Lévêque.

Publication du centre Développement et Civilisations – Lebret-Irfed
Janvier 2007
Prix de vente : 10 € frais de port compris
Impression SEPIC

LES RELATIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES POUVOIRS PUBLICS EN HAÏTI

Gressier, Haïti, 20 - 22 juin 2006

Atelier international co-organisé par

le centre
Développement et Civilisations - Lebreton-Irfe

et

l'Institut Culturel Karl Lévêque



 ACTION DE CAREME



Cordaid 
Memisa-Mensen in Nood-Vastenactie

**SECOURS
CATHOLIQUE** 
Caritas France



SOMMAIRE

I. LES ORGANISATEURS	7
II. LES PARTICIPANTS	8
III. LE PROGRAMME.....	9
IV. LES ANTECEDENTS ET LES OBJECTIFS DE L'ATELIER	10
V. LE DEROULEMENT DE L'ATELIER	11
VI. EN CONCLUSION.....	14

LISTE DES ANNEXES

1. LA LISTE DES PARTICIPANTS	17
2. LA RESTITUTION DE L'ENQUETE	19
3. LE CONTEXTE HAÏTIEN VU PAR LES INTERVENANTS.....	21
4. ETAT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : synthèse des interventions complémentaires.....	27
5. LES RELATIONS ENTRE LA SOCIETE CIVILE ET LES POUVOIRS PUBLICS EN REPUBLIQUE DOMINICAINE	29
6. LA DECENTRALISATION EN HAÏTI.....	32
7. EVOLUTION DU CONTEXTE REGIONAL LATINO-AMERICAIN ET CARIBEEN	36

I. LES ORGANISATEURS

Le centre Développement et Civilisations – Lebret-Irfed

Le centre Développement et Civilisations - Lebret-Irfed (DCLI)¹, dont le siège est en France, se définit comme un réseau international d'acteurs de développement engagés dans des pratiques de transformation de la société visant à :

- la recherche d'un développement équilibré, solidaire et durable, où l'homme est au centre de tout développement²,
- la participation des populations à leur devenir économique, social, culturel et spirituel,
- l'articulation des projets de développement dans une vision locale, régionale et mondiale.

Par l'organisation de rencontres et ateliers de travail internationaux, le Centre facilite, pour ces acteurs de terrain de milieux géographiques, sociaux et culturels très divers, l'échange d'expérience. La recherche-action est la méthodologie sur laquelle s'appuient ces rencontres.

Le Centre alimente la réflexion et témoigne de ces recherches au travers d'une publication mensuelle, **développement et civilisations**³, d'un centre de documentation, de conférences et d'un site web-portal. Par ailleurs, des formations sont proposées en vue de répondre aux besoins d'application pratique des acteurs du développement.

¹ Louis-Joseph Lebret (1897-1966), prêtre dominicain, est un des pionniers de « l'économie humaine ». Fondateur d'*Economie et Humanisme*, expert en économie auprès de la CNUCED naissante (1964), conseiller auprès du Concile Vatican II (1962-1965), inspirateur et co-rédacteur de l'Encyclique « *Populorum Progressio* » (1967), il est à la fois penseur, chercheur et homme d'action. Il a créé, puis animé pendant presque 10 ans (1958-1966), l'IRFED (Institut International de Recherche et de Formation en vue du Développement Harmonisé) pour concrétiser sa vision de l'économie humaine au niveau international, mettant en œuvre de grands chantiers de planification du développement (Liban, Sénégal, Brésil) et organisant à Paris un cycle de formation au développement qui accueillera des étudiants du monde entier. Développement et Civilisations – Lebret-Irfed est la continuité de l'IRFED créé en 1958 par Louis-Joseph Lebret, et du Centre International L.-J. Lebret.

² « Le développement de tout l'homme et de tous les hommes »

³ dont le titre était, jusqu'en mars 2006, *foi et développement*

L'Institut Culturel Karl Lévêque

L'Institut Culturel Karl Lévêque (ICKL)⁴ est une fondation privée haïtienne, non confessionnelle, à but non lucratif et qui n'est liée à aucun parti politique. Créé en juillet 1989, l'ICKL se définit comme un centre de réflexion, d'analyse sociale et d'éducation populaire qui entend apporter sa contribution aux luttes de libération des couches populaires de la société, par le biais de la réflexion théorique, de l'analyse et de l'accompagnement des groupes de base. Il veut :

- participer à la tâche urgente de penser le politique en Haïti,
- contribuer à l'élucidation des blocages théoriques et pratiques du mouvement populaire,
- permettre la mise en place d'un espace de lutte autonome et structuré.

Il cherche à favoriser, au sein du mouvement populaire, le développement d'une prise de conscience critique et à encourager le partage des expériences de luttes et des modes d'organisation à travers le pays et dans d'autres régions du monde. Pour ce faire, il produit et diffuse des outils pédagogiques à destination des associations de base.

⁴ Né au Cap-Haïtien, docteur en philosophie, Karl Lévêque était un prêtre jésuite. Il a laissé le pays sous le régime de François Duvalier pour son noviciat. Après la chute de Duvalier, il a eu un bref séjour en Haïti et prépara ainsi son retour définitif au pays. Malheureusement la mort ne lui a pas permis de revoir Haïti. Durant son exil, il s'est investi au sein de la communauté haïtienne à Montréal dans la lutte contre le régime de Duvalier et a participé activement dans l'animation de l'organisation révolutionnaire « En Avant ». Ses éditoriaux sur la radio CIBL étaient très appréciés pour la finesse de ses analyses.

II. LES PARTICIPANTS

Plus de quarante participants⁵ ont assisté à l'atelier :

- un ou deux représentants des treize organisations de base et ONG d'appui auprès desquelles une enquête préliminaire avait été menée durant l'été 2005,
- quelques organisations qui n'avaient pas participé à l'enquête, mais qui ont été invitées par DCLI ou par l'ICKL, co-organisateurs,
- deux personnes de République dominicaine représentant respectivement :
 - une ONG d'appui à l'éducation,
 - une expérience participative de rapports entre société civile et pouvoirs publics,
- un chercheur cubain, membre du réseau international de DCLI,
- les intervenants :
 - Laënnec Hurbon, professeur à l'Université Quisqueya, Port-au-Prince et directeur de recherche au CNRS⁶, Paris,
 - Camille Chalmers, directeur de la PAPDA⁷,
 - Marc-Arthur Fils-Aimé, directeur de l'Institut Culturel Karl Lévéque,
 - Necker Dessables, Protecteur du Citoyen,
 - Jean-Rénoël Elie, spécialiste de la décentralisation,
 - André Lafontant Joseph, spécialiste de la décentralisation et rédacteur des projets de loi sur cette question,
 - Jorge Balbis, Uruguayen, secrétaire exécutif d'ALOP⁸, et vice-président pour l'Amérique latine de DCLI.

⁵ Voir liste complète des participants en Annexe 1.

⁶ Centre National de la Recherche Scientifique à Paris

⁷ Plateforme haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif

⁸ Asociación Latinoamericana de Organizaciones de Promoción

III. LE PROGRAMME

19 juin

Arrivée des participants à Gressier

20 juin

Accueil et présentation des participants
Présentation des co-organisateur :
. Développement et Civilisations - Lebret-Irfed
. Institut Culturel Karl Lévêque
Ouverture de l'atelier, rappel des antécédents et des objectifs

Restitution de l'enquête

L'enquête dans le contexte et la conjoncture d'Haïti

Interventions :
Laënnec Hurbon, Camille Chalmers, Marc-Arthur Fils-Aimé,
Necker Dessables
Débats

21 juin

Synthèse des travaux de la première journée et débat

Un exemple de relations entre société civile et pouvoirs publics en République dominicaine

Intervention de Marcos Nunez et Manuel Gil

Travaux de groupes : pistes et priorités

La décentralisation :

Interventions de Jean Rénoël Elie

22 juin

Synthèse des travaux de la deuxième journée et débat

La décentralisation suite :

Intervention de André Lafontant Joseph

Haïti dans le contexte de l'Amérique latine et des Caraïbes

Intervention de Jorge Balbis

Evaluation de l'atelier par les participants et clôture de l'atelier
Départ des participants

IV. LES ANTÉCÉDENTS ET LES OBJECTIFS DE L'ATELIER

Depuis 2001⁹, DCLI réalise, avec les membres de son réseau, des rencontres sur le **Dialogue des civilisations** et sur les **Rapports entre société civile et pouvoirs publics**. Des séminaires se sont ainsi déroulés en Ethiopie, au Liban, en République tchèque et en Inde. D'autres sont en cours de préparation (République démocratique du Congo et Uruguay).

En 2002, des membres haïtiens de ce réseau ont formulé le projet de mener une réflexion sur les rapports entre la société civile et les pouvoirs publics, avec les objectifs suivants :

- valoriser des expériences qui favorisent la participation démocratique des populations au niveau local,
- faire, à partir de ces expériences, des propositions concrètes pour la construction de politiques publiques prenant en compte les populations (notamment concernant les politiques de décentralisation),
- inscrire cette dynamique dans un contexte national, régional et international,
- profiter des réflexions menées sur le même thème par DCLI dans d'autres régions du monde et informer les participants de ces autres régions du travail mené en Haïti.

Ces objectifs se réaliseraient à travers :

- une première étape : le recueil, par une enquête, d'une série d'expériences – en différentes régions d'Haïti et dans divers domaines d'action - dans lesquelles on peut observer la réalité des relations entre la société civile et les pouvoirs publics au niveau local,
- une deuxième étape : la réalisation d'un atelier de réflexion avec, entre autres, les organisations ayant participé à l'enquête, pour y analyser les expériences présentées et proposer des critères permettant d'améliorer les pratiques démocratiques

Cependant, la succession des événements écologiques et politiques en Haïti a empêché la réalisation du projet dans la période initialement prévue (2002-2003). L'enquête¹⁰ a pu finalement se dérouler en juillet août 2005 et l'atelier en juin 2006.

⁹ En octobre 2001, en partenariat avec la Commission Economique pour l'Afrique, le Centre Lebreton a organisé à Addis Abeba en Ethiopie un séminaire intitulé : Société civile, développement local et mondialisation – Le cas des Pays les Moins Avancés (PMA).

¹⁰ Pierre Enocque François et Vincent Diop, respectivement Haïtien et Sénégalais, ont recueilli les données entre le 5 juillet et le 10 août 2005 auprès de treize organisations locales et/ou ONG d'accompagnement ; le rapport d'enquête est disponible sur demande.

V. LE DÉROULEMENT DE L'ATELIER

De l'avis de tous les participants, l'atelier a permis une véritable progression, tant sur le plan de la réflexion que de l'identification des priorités. Nous vous présentons ci-dessous, en résumé, les différentes séquences de l'atelier. Par ailleurs, vous trouverez réunis en annexe, les textes des différentes interventions.

La restitution de l'enquête préalable

Un an s'est écoulé entre l'enquête et la tenue de l'atelier. Les données n'ont pas vieilli, mais il fallait se les remémorer pour qu'elles puissent constituer le point de départ du travail de l'atelier. En outre, quelques participants n'en avaient pas, ou peu, pris connaissance. Un temps préalable d'appropriation du rapport d'enquête se révélait donc indispensable.

L'objectif de cette séquence était de restituer aux participants les éléments essentiels, sous forme de synthèse. Menée par Vincent Diop et Pierre Enocque François, elle a permis aux participants de s'approprier la base commune sur laquelle l'atelier allait se construire.

La restitution de l'enquête montre clairement que les organisations paysannes, représentatives de la majorité de la population, exclue et marginalisée, déclarent en substance :

« Nous ne connaissons pas l'Etat et l'Etat ne nous connaît pas ».

Cet état de fait, qui trouve son explication dans l'histoire d'Haïti, est-il définitivement scellé, irrémédiablement plombé ? Les acteurs de la société civile et les pouvoirs publics, pourtant concernés les uns par les autres, sont-ils voués à se renvoyer éternellement dos à dos ?

L'élargissement de la vision apportée par les intervenants

Les données recueillies - d'une grande valeur de témoignage - restent cependant locales, partielles, sectorielles. Pour en faire une étude de cas, un rattachement au

contexte national et à la conjoncture était nécessaire : quatre intervenants, Laënnec Hurbon, Camille Chalmers, Marc-Arthur Fils-Aimé, Necker Dessables, s'y sont attachés, apportant des éléments de l'histoire, de la culture, de l'économie et de la politique haïtiennes. Par cette prise de recul, les témoignages locaux, rattachés à un contexte élargi et articulés entre eux, s'insèrent dans le global, ce qui affine les clefs de compréhension et donne une ouverture plus large au débat. Cet élargissement de l'étude de cas permet de donner un sens et un impact plus larges à l'action quotidienne et locale.

Il en sort que l'exclusion et la marginalisation des majorités, accompagnées d'analphabétisme massif, produisent un sentiment de « victimisation », assimilé et intériorisé, et empêchent la formation de la conscience citoyenne, basée sur la connaissance de droits et de devoirs.

Un cas de démocratie participative en République dominicaine

Ce qui, en Haïti, reste de l'ordre de la perspective, a déjà commencé à se réaliser en République dominicaine : Marcos Nunez et Manuel Gil ont donné l'exemple d'un élu local arrivé à la gestion territoriale à partir d'efforts d'éducation populaire et d'organisation de longue haleine.

La démocratie participative, par laquelle les élus locaux tiennent compte de l'avis apporté par la médiation d'organisations de la vie associative, connaît un début de réalisation en République dominicaine. Cette situation souligne combien les programmes d'éducation populaire en cours depuis plusieurs dizaines d'années sont indispensables pour faire surgir des acteurs issus de la société civile organisée, aptes à construire la gestion publique à partir des populations, de leurs besoins et priorités.

L'identification des défis, priorités, pistes d'action et perspectives

Avec, comme bagage, le rapport d'enquête, l'apport des intervenants suivi des débats qu'ils ont suscités, les participants ont identifié, en travaux de groupe, des défis communs.

Ainsi le groupe s'est véritablement approprié le patrimoine commun d'expériences présentes, de convictions et de questionnements, avant de s'ouvrir aux questions sur la politique de décentralisation, à mettre en place en Haïti et qui s'inscrit dans le courant de démocratisation participative en cours dans toute l'Amérique latine.

L'étude des propositions de décentralisation

Deux spécialistes des politiques de décentralisation, Jean-Rénol - également rédacteur des projets de lois sur ce thème - et André-Lafontant Joseph, ont expliqué ce que l'on doit entendre par décentralisation et ce qu'elle est susceptible d'apporter comme possibilités de construction démocratique au niveau local.

Exposés et débats ont montré qu'existent des mécanismes juridiques qui peuvent constituer de véritables espaces de participation populaire au niveau local. Ces espaces sont déjà inscrits dans la Constitution de 1987, qui offre un cadre institutionnel, souvent méconnu, à la participation démocratique à partir d'en bas. Depuis, des textes de loi¹¹ ont été adoptés pendant la période de transition mais ils ne sont pas encore publiés à ce jour. Il appartient désormais aux acteurs de la société civile de donner une vie à ce cadre institutionnel existant sur le papier. Cela pourrait passer par la mise en place de formations sur ce thème tant pour les acteurs de la société civile que pour les élus locaux.

¹¹ - décret définissant le cadre général de la décentralisation, les principes d'organisation et de fonctionnement des collectivités territoriales haïtiennes,
- décret portant sur l'organisation et le fonctionnement des communes,
- décret portant sur l'organisation et le fonctionnement des sections communales.

Haïti dans le contexte régional de l'Amérique latine et des Caraïbes

D'une façon générale, Haïti connaît mal la région Amérique latine - Caraïbes, et, réciproquement, la région Amérique latine - Caraïbes connaît mal Haïti.

Jorge Balbis, vice-président pour l'Amérique latine et les Caraïbes de DCLI et secrétaire exécutif d'ALOP¹², a brossé une fresque de l'évolution du sous-continent au cours des quarante dernières années.

Le sort d'Haïti – bien que très spécifique – ne peut être absent de l'histoire et du devenir de la région Amérique latine et Caraïbes. Pour particulier qu'il soit, il n'est pas déconnecté de celui de la région et les tendances lourdes qui s'y observent sont communes.

Evaluation en fin d'atelier

Lors de la brève évaluation en fin d'atelier, les participants ont manifesté leur satisfaction en général. Ils ont aussi souligné l'esprit de participation de chacun, la qualité des interventions, l'ouverture à d'autres réalités culturelles et une agréable atmosphère.

Les participants de la République dominicaine ont rappelé les relations complexes et interdépendantes qui lient leur pays et Haïti. Des efforts sont d'ailleurs en cours pour faciliter la rencontre entre ces deux peuples, notamment par la création d'espaces réguliers de réflexion bi-nationaux.

Quant à Jorge Balbis, il a « participé à un échange d'expériences, de réflexions d'une grande richesse, découvert une société civile active, ainsi que des perspectives de champs communs d'action et de partenariats à développer entre Haïti et le reste de l'Amérique latine ».

¹² Association Latino-américaine d'Organisations de Promotion, réseau auquel participent soixante ONG de dix-neuf pays de la région.

Quelques regrets

Les participants ont cependant déploré :

- la faible présence féminine : alors que l'apport des femmes est déterminant dans l'économie, non formelle en particulier, dans les stratégies de survie et dans l'éducation des enfants, elles sont encore rarement représentées dans les réunions. Ceci s'observe à la fois par leur quasi-absence dans la participation à l'enquête et par leur faible présence à l'atelier (dues à un manque d'attention méthodologique à la parité hommes-femmes ou au problème de

parité à l'intérieur même des organisations ?),

- l'absence de certaines organisations qui avaient pourtant contribué à l'enquête,

- la sous-information de certains participants concernant l'enquête : parfois, alors que l'organisation a participé à l'enquête, les personnes présentes à l'atelier ne sont pas celles qui ont été enquêtées et sont, de fait, peu préparées. Une étape préalable de préparation de l'atelier au sein de chaque organisation aurait pu pallier ce manque.

VII. EN CONCLUSION

Synthèse des débats et des interventions

Après le temps de travail de l'atelier, les participants ont abouti à une compréhension, dans leur globalité et leurs implications locales, des enjeux des relations entre la société civile et les pouvoirs publics en Haïti. Voici les points forts mis en avant au cours des débats qui ont suivi des interventions - dont le contenu est restitué in extenso en annexe - :

Le contexte Haïtien

Plusieurs défis et enjeux ont été identifiés :

Qu'appelle-t-on société civile ?

Etre très vigilant dans la définition du terme « société civile » et expliciter clairement quels sont les acteurs qui la composent. Les participants de cet atelier ont mis en avant que les mouvements populaires sont des acteurs incontournables de la société civile.

Education populaire

Passer par l'éducation formelle et l'éducation populaire pour faire connaître aux individus les droits et les devoirs de participation à la construction du pays.

ONG : un risque ?

Rester vigilant face au phénomène « d'ONGisation » : les ONG d'appui ont tendance à aspirer le mouvement social et à l'éloigner des dynamiques de base. En finançant les projets, elles imposent souvent leurs points de vue et leurs logiques d'action.

Mouvement populaire et outils politiques

Renforcer un mouvement populaire autonome qui construise des outils politiques propres et ne soit pas récupéré par les partis politiques traditionnels.

Dispersion ou concertation ?

Face à la « balkanisation » des mouvements populaires (multiplication des ONG, des Eglises et des appuis extérieurs non concertés), canaliser les forces sur des objectifs communs rendant possible la réalisation d'actions significatives, dans un projet national.

Travail en réseau

Rompre l'isolement des groupes et les inscrire dans un contexte plus large, au niveau national, voire international.

Décentralisation et budgets

Se battre pour une décentralisation qui comporte un réel transfert des compétences administratives, des ressources humaines et financières au niveau local.

Souveraineté nationale

Les participants ont fréquemment critiqué la présence, le surcoût et l'inefficacité de la MINUSTAH¹³ en Haïti. C'est l'indépendance et la souveraineté nationale du pays qui sont remises en cause par sa présence. Plus largement, tous les mécanismes étrangers d'intervention, y compris économiques, font l'objet de vives critiques de la part de bon nombre de participants.

La décentralisation en Haïti

Des espaces existent

Les interventions des deux spécialistes de la décentralisation ont montré que, malgré le degré d'exclusion de la grande majorité de la population, la situation n'est pas irrémédiablement bloquée. Des espaces existent pour construire la démocratie à partir d'en bas : la Constitution haïtienne de 1987 et certains décrets proposent des

¹³ Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti

mécanismes juridiques en faveur d'une démocratie participative, mais les possibilités offertes par ces textes sont encore largement méconnues.

Les apprentissages sont à faire, tant du côté des autorités publiques que de celui des organisations sociales. Ces dernières peuvent d'ailleurs prendre des initiatives pour amener les autorités locales à commencer des démarches en ce sens.

Ne pas confondre : décentralisation et privatisation

Il faut cependant veiller à ne pas confondre décentralisation et privatisation : la décentralisation, c'est permettre à l'Etat non pas de réduire son rôle, mais de l'exercer autrement. La décentralisation peut enrichir le pouvoir communautaire à partir d'en bas. Et la démocratie locale peut nourrir la démocratie nationale.

La décentralisation implique des ressources humaines et budgétaires

Il ne saurait y avoir de décentralisation réelle sans transfert de ressources humaines et budgétaires. Bien souvent, les tentatives de décentralisation échouent car l'Etat délègue ses responsabilités au niveau des autorités locales sans transférer en parallèle les ressources humaines et budgétaires nécessaires.

Les risques d'émiettement des actions de développement engendrés par la coopération décentralisée internationale

La vigilance s'impose sur la question de l'éparpillement de l'aide fournie par la voie de la coopération décentralisée. Les appuis financiers des autres pays sont multiples et obéissent à des logiques différentes, ne s'inscrivent pas de façon concertée dans un plan d'ensemble du développement haïtien. L'exemple de la France est révélateur : chaque collectivité territoriale peut appuyer un projet dans telle ou telle région décentralisée d'Haïti. Sans concertation, sans vision d'ensemble, une telle dispersion des efforts ne peut être réellement efficace et risque d'engendrer des inégalités entre les populations des différentes régions.

Un espace de construction démocratique est possible

Il faut pour cela :

- une prise de conscience de la citoyenneté qui implique droits et devoirs,
- une revalorisation des pouvoirs publics au niveau local,
- un important travail d'éducation.

Evolution du contexte régional latino-américain et caribéen

Education et mouvements sociaux

Le résumé historique, fourni par Jorge Balbis, coordinateur d'un réseau d'associations populaires latino-américaines, montre l'importance des projets d'éducation – conscientisation – formation des secteurs organisés de la société civile pour pouvoir comprendre les macro-processus complexes et y inscrire des pratiques efficaces. Sans cela, le risque est fort d'une répétition de l'histoire, d'un retour de gouvernements durs et du chaos. Au Brésil, le changement est né à partir de groupes - notamment les communautés rurales - qui, eux-mêmes, se sont construits de grandes capacités de réflexion, de compréhension et d'analyse. Le mouvement social est la clé pour tout processus de conscientisation, de création et de renforcement de la conscience citoyenne.

Développement local et projet global

La lutte pour la démocratie est un horizon, vers lequel avancer pas à pas, avec des objectifs très concrets, passant parfois par des régressions. Un autre monde est possible, mais c'est un travail à long terme, un travail concret qui ait un sens pour les gens. Le développement local, proposant un contenu économique et porté par un projet politique global, en est une des voies.

Ceci est illustré par la mobilisation, en Amérique latine, contre la privatisation de l'eau. La mise en œuvre de cette privatisation est un désastre, car elle menace l'accès des populations démunies à un service vital ; cela provoque de nombreuses réactions concertées de la société

civile et, dans certains cas, on assiste à un retour à une gestion en service public.

Le regroupement des organisations et les objectifs communs du progrès social

l'impact des pratiques de changement social est renforcé par l'établissement de liens, d'articulations entre mouvements sociaux qui partagent des objectifs et des agendas communs. Les populations doivent

pouvoir décider avec quels mouvements sociaux et quelles ONG travailler ou non, en fonction de leurs prises de position et de leur autonomie par rapport aux mécanismes néo-libéraux. *ONG* n'est pas en soi synonyme de progrès social, de la même manière que *mouvement social* n'est pas en soi synonyme de mouvement populaire.

Un mot d'espoir : la nuit n'est jamais aussi sombre qu'avant l'aube.

Et maintenant ?

Les participants de l'atelier ont insisté sur le fait que les résultats de l'atelier ne doivent pas rester cloisonnés. Il faut par ailleurs veiller à assurer un suivi et identifier des actions visant à rendre concrètes les propositions émises au cours de cette rencontre.

Améliorer les relations entre les peuples de la région, poursuivre la lutte contre l'analphabétisme, former à une conscience citoyenne, ne pas tout attendre des pouvoirs publics pour commencer à construire la participation démocratique à partir d'en bas, sont quelques-unes des grandes recommandations émises par les participants.

Une recommandation

Parmi ces recommandations, l'une d'entre elles est considérée comme une priorité. Il s'agit d'identifier, d'accompagner et de faire connaître, au sein des mouvements populaires, des exemples de relations constructives, au niveau local, entre la société civile et les pouvoirs publics.

Le mot de la fin revient à Necker Dessables : « c'est comme si Karl Lévêque était parmi nous ! »

ANNEXE 1 LA LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Organisation	Sigle	pays	site web
ALONSO	Aurelio	Casa de las Américas		Cuba	www.casa.cult.cu
ARISTIL	Jean Claudy	Vwa Klodi Mizo	VKM	Haïti	
BALBIS	Jorge	Asociacion Latinoamericana de Organizaciones de Promocion Popular	ALOP	Costa Rica	www.alop.or.cr
CHALMERS	Camille	Plateforme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif	PAPDA	Haïti	www.papda.org
COLAS	Jocelyne	Justice et Paix		Haïti	
DANIER	Dieunord	Federasyon Groupman Peyisan Belle-Fontaine	FGPB	Haïti	
DESSABLES	Necker	Office du Protecteur du Citoyen	OPC	Haïti	
DIOP	Vincent	Développement et Civilisations - Lebret-Irfed	DCLI	France	www.lebret-irfed.org
DUPUCH	Frantz	(traducteur)			
DUQUESNE	Isabelle	Développement et Civilisations - Lebret-Irfed	DCLI	France	www.lebret-irfed.org
ELIE	Jean Réinol			Haïti	
ESTEUS	Sony	Sosyete Animasyon Kominikasyon Sosyal	SAKS	Haïti	www.saks-haiti.org
FILS-AIME	Marc-Arthur	Institut Culturel Karl Lévêque	ICKL	Haïti	www.ickl-haiti.org
FRANCOIS	Pierre Enocque	Développement et Civilisations - Lebret-Irfed	DCLI	France	www.lebret-irfed.org
FRANCOIS	Grégoire	Justice et Paix		Haïti	
GELIN	Marie Anne	Fonds International de Développement Economique et Social	FIDES	Haïti	
GIL	Manuel	Ayuntamiento municipal de Ayaguata		République dominicaine	
HURBON	Laënnec	Université Quisqueya, Port-au-Prince CNRS, Paris	UNIQ	Haïti	
JEAN BAPTISTE	Rosnel	Tèt Kole	TK	Haïti	
JEAN BAPTISTE	Yves	Sosyete Animasyon Kominikasyon Sosyal	SAKS	Haïti	www.saks-haiti.org
JEAN-FRANCOIS	Lenz	Institut Culturel Karl Lévêque	ICKL	Haïti	www.ickl-haiti.org

JEROME	Lina	Fonds International de Développement Economique et Social	FIDES	Haïti	
JOSEPH	André Lafontant	Groupe de Recherche et d'Interventions en Développement et en Education	GRIDE	Haïti	
JOSEPH BIENNEUS	Monique	Federasyon Groupman Peyisan Belle-Fontaine	FGPB	Haïti	
LADOUCEUR	Anice	Programme d'Appui à l'Insertion Sociale	PAIS	Haïti	
LOUBERT	Charles	Tèt Kole	TK	Haïti	
MARCELIN	Jackson	Lakombit		Haïti	
MATHIEU	Edmond	Mouvman Peyizan Papay	MPP	Haïti	
MOLEON	Albert	Sosyete Animasyon Kominikasyon Sosyal	SAKS	Haïti	www.saks-haiti.org
MORENCY	Mercidieu	Tèt Kole	TK	Haïti	
MORTIME	Antonal	Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés	GARR	Haïti	www.garr-haiti.org
NUNEZ PEGUERO	Marcos	Centro Dominicano de Estudio de la Educacion	CEDEE	République dominicaine	
PARES CANELA	Rosa	Action de Carême Suisse - Fastenopfer		Haïti	
PIERRE LOUIS	Muller	Institut Culturel Karl Lévêque	ICKL	Haïti	www.ickl-haiti.org
SAINT PIERRE	Marius	Federasyon Groupman Peyisan Belle-Fontaine	FGPB	Haïti	
SAINTVIL	Luc		OXFAM	Haïti	
SAINVIL	Julien	Etudiant de la Faculté des Sciences Humaines / Etudiant Stagiaire de l'ICKL	FASCH	Haïti	
THOMAS	Pierre Richard	Collectif de l'Éducation pour un Développement Alternatif	CEDAL	Haïti	
THOMAS	Jean Wilner	Kombit Peyisan Nip	KPN	Haïti	
THOMMEN	Marlyse	Développement et Civilisations - Lebret-Irfed	DCLI	France	www.lebret-irfed.org
VITAL	Raoul	Institut Culturel Karl Lévêque	ICKL	Haïti	www.ickl-haiti.org
VIXAMAR	André	Tèt Kole Nodwes	TKN	Haïti	
WILLARD	Vancol	Institut de Technologie et d'Animation	ITECA	Haïti	

ANNEXE 2

LA RESTITUTION DE L'ENQUETE

Retour sur l'enquête et sur les conditions de sa réalisation

Les membres du réseau impliqués dans les étapes préparatoires avaient affirmé que, malgré la difficulté de relations entre la société civile et les pouvoirs publics d'une façon générale, il existait néanmoins en Haïti des expériences locales innovantes de participation démocratique. Ils ont proposé qu'un échantillon de ces expériences soit répertorié, fasse l'objet d'entretiens et soit transcrit sous la forme de récits. Ceux-ci devaient alors permettre de comprendre les mécanismes en œuvre dans ces expériences et d'en retirer des propositions en vue d'une application plus large.

Les conditions de réalisation de l'enquête (situation politique tendue, assassinats et kidnappings, surtout dans la capitale) ont obligé les enquêteurs à aller en priorité là où il était possible de se rendre sans trop de risques physiques¹⁴, au détriment peut-être, de lieux où l'on aurait trouvé des réalisations plus proches de l'objet recherché. En dépit des difficultés, les enquêteurs ont recueilli, en six semaines, treize expériences, dans divers domaines d'action et implantées dans différentes régions.

Restitution de l'enquête

Concernant la nature des organisations haïtiennes sollicitées, on peut dénombrer :

- cinq organisations paysannes représentatives et enracinées dans différentes régions : **FGPB** (Fédération des Groupements Paysans de Belle Fontaine), **KPN** (Konbit Peyzan Nip), **TKN** (Tèt Kole Nord-Ouest), **MPP** (Mouvement Paysan de Papaye),
- une organisation nationale de droits humains, agissant en milieu rural et urbain : **Commission Nationale Justice et Paix**,

- une organisation nationale de femmes, agissant surtout en milieu urbain : **SOFA** (Solidarite Fanm Ayisyèn),
- une radio communautaire et une organisation d'appui aux radios communautaires : **VKM** (Radyo Vwa Klodi Mizo) et **SAKS** (Sosyete Animasyon Kominikasyon Sosyal),
- deux initiatives de travail avec des enfants de la rue en milieu urbain : **TIMCATEC** et **CEP** (Centre d'Education Populaire),
- enfin, quelques organisations intermédiaires d'appui à des organisations paysannes et populaires viennent compléter ce panorama : **La Combite**, **OXFAM Haïti**, **ICKL**.

De manière très marquée, le rapport révèle le fort sentiment d'exclusion des populations rurales pauvres. Pour elles, l'Etat, dans la plupart des cas, n'existe pas. Les services essentiels (routes, santé, éducation, etc.) ne parviennent pas jusqu'à la population, et c'est la société civile, plus ou moins organisée, qui doit se substituer aux autorités publiques.

En ce qui concerne leurs liens avec les pouvoirs publics, les organisations paysannes, populaires, locales, se distinguent en trois catégories :

- celles qui n'ont pas du tout de rapports avec les autorités publiques et ne cherchent même pas à en avoir,
- celles pour qui l'existence de l'Etat ne s'est manifestée qu'au travers des violences qu'il a exercées à leur encontre,
- celles qui ont tenté, sans résultats, d'établir des relations.

Nombreux sont les réflexes anti-Etat, car celui-ci est perçu comme pilleur, producteur d'exclusion, développant des violences extraordinaires à l'égard de sa propre population : un Etat ennemi de la Nation.

Seules quelques ONG d'appui, nationales et internationales, ont des rapports plus ou

¹⁴ Avec l'aide de l'ICKL - fournissant le cadre logistique et méthodologique - les enquêteurs ont pu établir trois listes d'organisations à contacter, les ont superposées pour évaluer l'intérêt, l'accessibilité et les risques encourus, avant de prendre les décisions.

moins construits avec les pouvoirs publics et dans ce cas, il s'agit en général de l'Etat central et de ministères.

Dans le rapport d'enquête, la forme la plus accomplie est celle d'OXFAM-Haïti qui a impulsé un réseau des coopératives caféières de la région du Nord, avec, pour objectif, de favoriser le développement de la culture de café, le renforcement de la qualité et l'organisation de la commercialisation.

OXFAM-Haïti a été à l'initiative de la création de l'Institut National du Café, associant les producteurs de café, le Ministère de l'agriculture, le Ministère de l'environnement, l'Université d'Etat d'Haïti, la Banque Nationale de Crédit ainsi que d'autres ONG pouvant fournir différents services, notamment dans le domaine de la formation et de la médiation.

Ce modèle a fortement intéressé les participants, mais il a soulevé bon nombre de questions. On peut notamment se demander comment cette expérience va progresser tout en restant équitable, au service des paysans, sans devenir à son tour génératrice d'inégalités et facteur de l'enrichissement de quelques uns au détriment des autres ?

Le rapport met par ailleurs en valeur le phénomène suivant : à force d'être exclus, les milieux populaires, paysans en particulier, se seraient mis en position de victimes, et, installés dans leur marginalité, ils auraient renoncé à vouloir réellement sortir de leur situation d'exclusion.

Il souligne également la très forte demande de justice de la part des organisations interrogées, leur revendication pour l'obtention d'un Etat démocratique et la force de changement que représente l'éducation populaire.

L'éducation est d'ailleurs une dimension fondamentale pour toutes les organisations rencontrées :

« Nous revendiquons l'éducation populaire comme fondement du processus de développement, l'éducation pour comprendre la société, réaliser la justice et les droits humains, réaliser le développement local »

Sur bon nombre de ces aspects, les participants de République dominicaine ont établi un parallèle avec la situation de la société civile de leur pays vis-à-vis de l'Etat.

Pour les participants, le rapport d'enquête crée une base suffisante pour amorcer les travaux de l'atelier, malgré certaines limites dues notamment aux conditions difficiles dans lesquelles l'enquête s'est déroulée, au faible nombre d'organisations rencontrées et à une construction méthodologique laissant trop peu de place à l'analyse globale.

ANNEXE 3

LE CONTEXTE HAITIEN VU PAR LES INTERVENANTS

Interventions de Laënnec Hurbon, Camille Chalmers, Marc-Arthur Fils-Aimé, Necker Dessables

INTERVENTION DE LAËNNEC HURBON¹⁵,

La nature de l'Etat

En Haïti, on peut affirmer que l'Etat fonctionne pour lui-même ; il s'agit d'un Etat très particulier. Pour comprendre cela, il faut faire un retour sur l'histoire, surtout au XIXe siècle, au cours duquel l'Etat va se développer sous la forme d'une colonisation interne de ses propres citoyens. Ce faisant, il développe une image extérieure et son interlocuteur devient l'étranger et non pas les populations locales, et encore moins le monde paysan. Toute la politique des gouvernements successifs consiste alors, non pas à élaborer un projet politique de construction et de développement du pays, mais à justifier son action au regard de l'étranger. Et nous sommes toujours dans cette situation aujourd'hui : le projet politique du pays n'est pas élaboré en fonction des besoins des populations, mais dans l'optique des institutions internationales.

L'Etat et le monde paysan

Au cours de l'histoire du pays, le visage que montre l'Etat haïtien, notamment dans son rapport avec le monde paysan, est celui d'une organisation, d'une structure qui ne fonctionne que pour elle-même. Pour ce faire, l'Etat met en place un ensemble de systèmes d'organisation et de stratégies d'exclusion qui assurent à des cercles fermés la main mise sur des secteurs vitaux pour les populations. D'où le fait qu'il

soit perçu comme un Etat de façade et un Etat prédateur.

Cette pratique produit une série d'habitus ; la population rurale entre dans ce fonctionnement, est « prise dedans », mais ne voit pas comment sortir de cette situation d'exclusion, si ce n'est au travers de l'exode, en s'installant massivement en ville - où le monde paysan vit toujours en situation transitoire -, principalement Port-au-Prince, ou par une sortie totale d'Haïti.

Particulièrement exclu, le monde paysan se renferme dans une attitude de victime et réagit en freinant ou en rejetant tout rapport à l'Etat. Il a conscience de constituer « un monde à part ». On assiste alors à une survalorisation de l'« ailleurs ». La nature de l'Etat a conduit les paysans, non seulement à s'enfermer dans la « victimisation » et dans un désir de fuite vers un ailleurs, mais aussi à développer une stratégie d'être « en dehors » de l'Etat et d'empêcher son intervention dans leur espace social. Exclus, ils rejettent l'Etat et n'envisagent aucune autre voie de sortie que celle de l'indifférence, ou de la lutte et de la confrontation.

Les religions et les ONG

Dans ce contexte, les religions et les ONG peuvent jouer un rôle majeur. Elles vont accomplir un rôle de substitution pour pallier les manques de l'Etat : d'une part, elles se constituent en autorité à l'égard des populations ; d'autre part, elles s'offrent comme possibilité de « sortir mentalement » de leur île. Perméable aux religions, le paysan est prêt à les accueillir toutes. Elles lui donnent une histoire, une histoire non liée à une situation nationale, une situation de sortie... Grâce à la religion, le paysan peut vivre « ailleurs » dans son propre pays.

¹⁵ Laënnec Hurbon est professeur à l'Université Quisqueya de Port-au-Prince, directeur de recherche au CNRS (Centre National de Recherche Scientifique) à Paris, docteur en théologie (Institut Catholique de Paris) et en sociologie (Sorbonne, Paris), spécialiste des rapports entre religion, culture et politique dans la Caraïbe, auteur de plusieurs ouvrages

Les ONG vécues comme substitution à l'Etat, peuvent renforcer l'exclusion par rapport à l'Etat. Cette façon d'agir a une répercussion réelle sur la vie des individus, sur leurs initiatives et leur positionnement par rapport à l'Etat et au monde. Les religions peuvent instaurer des sphères d'influences, une atomisation, un éclatement des groupes ; les ONG peuvent créer - chacune dans son domaine et dans sa zone - de petits Etats où s'exerce leur influence, ce qui entraîne une diminution de la conscience nationale collective.

Le problème que pose dès lors la présence et l'action des religions et des ONG est de contribuer à survaloriser la conscience de victime dans laquelle se sont enfermés les mouvements paysans sans pour autant développer la connaissance des droits et devoirs des personnes. Les paysans, conscients d'être victimes, n'ont pas forcément connaissance de leurs droits et devoirs, base de la citoyenneté ; et c'est cela même qui contribue à les exclure !

La place de l'éducation dans la citoyenneté

Un citoyen est quelqu'un de conscient de ses droits et de ses devoirs. Sans conscience de droits et de devoirs, pas de citoyenneté. D'où l'importance de l'éducation pour ramener le paysan à une conscience nationale, à la conscience qu'il vit dans le même pays. Avec un peuple d'analphabètes on ne peut faire un peuple de citoyens.

Pour la construction des rapports entre citoyens, des rapports entre société civile et pouvoirs publics, il est important de travailler sur la mémoire. Le rappel de l'histoire permettra de prendre conscience que nous faisons partie d'un même pays. Nous devons avoir conscience de faire partie d'un même pays, conscience de l'égalité de tous les citoyens.

Il y a à cet égard des expressions significatives ; elles s'affichent comme pour extraire des parties d'un ensemble. Par exemple on parle de « développer le monde rural » comme si le monde rural n'avait de relation avec le reste du pays. Il n'y a pas les paysans d'un côté, les pouvoirs de l'autre ; la ville et l'étranger d'un autre encore. Le problème haïtien est global et il doit évoluer à partir d'un ensemble de pratiques positives.

L'espace local, lieu privilégié de construction démocratique

Le rapport à l'Etat passe nécessairement par les autorités locales. Le niveau local est un des lieux de reconstruction de l'Etat. Le travail des organisations de base peut et doit s'engager dans cette voie pour faire du local un lieu de participation, de rencontre où chaque expérience pourrait être valorisée. Il faut créer des conditions de participation à la démocratie locale ; beaucoup de gens croient qu'il n'y a pas de changement possible, la conscience « victimaire » est difficile à déraciner. Pourtant, la demande existe aussi : nous connaissons tous des exemples où ce sont les populations locales qui demandent l'école, l'hôpital, voire la police.

En résumé

Un espace de construction démocratique est possible, il faut pour cela :

- une prise de conscience de la citoyenneté qui implique droits et devoirs,
- une revalorisation des pouvoirs publics au niveau local,
- un important travail d'éducation.

INTERVENTION DE CAMILLE CHALMERS¹⁶

L'histoire récente

De 1986 à 1991, il y avait un mouvement de fond, puissant ; le mouvement populaire était en train de devenir une force essentielle.

Puis il y a eu le coup d'Etat et les massacres qui ont culminé en 1991.

De 1991 à 1994 le mouvement populaire a subi la répression. Le sabotage, les persécutions, le déplacement des populations, une véritable destruction ont suivi.

Depuis 1995, il n'y a pas eu de mobilisation réunissant une masse critique avec des objectifs clairs ; cette période est caractérisée par la léthargie, l'inaction, l'émiettement, l'atomisation. La stratégie mise en oeuvre par l'Etat a été payante, car elle a réussi à empêcher toute action significative des mouvements populaires.

Les organisations populaires sont largement devenues dépendantes des ONG internationales.

Revendications et natures des organisations de la société civile

Le pays connaît une situation où la société civile a tendance à rejeter l'Etat. Elle a du mal à le concevoir comme un partenaire. Nous avons comme exemple des organisations de base qui refusaient de présenter leurs projets devant la mairie ou devant les membres du CASEC¹⁷ de leur localité. L'Etat instaure un système d'exclusion et la majorité de la population est de fait ainsi exclue. La société essaie de s'organiser pour se confirmer en tant qu'acteur dans le processus de développement. Pourtant, il est nécessaire de s'interroger sur la nature des organisations par rapport au changement que nous attendons. Beaucoup d'organisations (plus de 100 000) mènent tous types d'activités avec des caractéristiques « développementistes ».

Une leçon est à tirer du vote présidentiel du 7 février 2006. Le sens de ce vote exprime une sorte de revendication de souveraineté

¹⁶ Camille Chalmers est directeur de la Plateforme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement alternatif

¹⁷ Conseil d'Administration des Sections Communales

nationale par rapport à la situation de mainmise des instances internationales. Nous nous interrogeons sur la capacité de la société à continuer cette revendication et à mettre à l'écart toute dynamique qui vise à bafouer le mouvement social.

« Etat en faillite »

Il faut réfléchir sur le concept d' « Etat en faillite » que le gouvernement Bush aime beaucoup utiliser. Il a instauré en 1995 un bureau qui réfléchit sur les Etats qu'il déclare en faillite et dont la liste est d'environ 25. La question de reconstruction nationale est pensée à partir de Washington et devient un « business » et une possibilité de contrôle international.

Un ensemble de faits montre la production de mécanismes de chaos et la production de chaos ; ceci par exemple en regard des nombreuses missions (plus d'une vingtaine) de l'OEA¹⁸ qui ont échoué, alors que l'OEA avait d'autres moyens qu'elle aurait pu utiliser et qui auraient pu apporter des résultats. Il y a donc une stratégie dont l'objectif est d'arriver à prétendre qu'un Etat est en faillite et à le déclarer comme tel. Nous finissons par assumer et « internaliser » ce discours et l'on a entendu des expressions du genre : « la situation en Haïti est encore pire que celle du Darfour » !

Il circule dans la communauté internationale une propagande visant à discréditer le pays. Il nous faut mener une bataille idéologique afin de neutraliser et déconstruire ce discours. En effet, cette vision prend ses racines dans l'histoire même du pays. Les pays colonisateurs se disaient que des fils d'esclaves ne peuvent pas créer une vraie nation. La révolte des esclaves aboutissant à l'Indépendance d'Haïti n'était pas pour eux, un bon exemple.

¹⁸ L'Organisation des États Américains (OEA, ou OAS en anglais) est une organisation qui regroupe tous les gouvernements des États de l'Amérique. Les États membres se fixent des politiques et objectifs importants dans le cadre de l'Assemblée générale, qui réunit les ministres des Affaires étrangères du continent une fois par an. Son siège est à Washington, DC aux États-Unis

La présence de la MINUSTAH

Dans ce contexte il faut aussi s'interroger sur le sens de la présence de la MINUSTAH¹⁹. Un débat très vif est en cours en Haïti concernant la décision du Conseil de Sécurité des Nations Unies de redéployer la MINUSTAH, et notamment son adéquation avec la Charte internationale, dont le chapitre VII déclare les conditions dans lesquelles l'ONU intervient. Comprendre la présence de la MINUSTAH, c'est comprendre les menées des pays impérialistes : on peut interpréter sa présence comme un facteur d'accélération du processus d'application du modèle néo-libéral en Haïti.

Les 520 millions de dollars investis dans la MINUSTAH par année, pour un maigre bilan (elle aurait saisi jusqu'à présent 250 armes alors que 160.000 armes illégales continuent à être en circulation dans le pays), seraient largement suffisants pour former la police haïtienne.

En tout cas, la réussite électorale du 7 février 2006 est bien le résultat de la mobilisation de la société haïtienne et non de la MINUSTAH.

Le CCI (Cadre de Coopération Intérimaire)

Le Cadre de Coopération Intérimaire s'inscrit également dans l'accélération du processus néo-libéral. Nous pouvons prendre comme exemple le cas de 7 500 ha de terre des zones fertiles qui deviennent des zones franches. Après 10 ans cette zone ne pourra plus produire au niveau agricole. Haïti devient le premier importateur de riz venant des Etats-Unis, alors que la plaine de l'Artibonite pourrait couvrir les besoins nationaux.

On assiste actuellement à la signature par l'Etat haïtien d'un certain nombre d'accords qui ne sont avantageux que pour le gouvernement Nord-américain. Y compris le plan politique du nouveau gouvernement haïtien, pourtant formé avec six partis politiques, s'appuie lui aussi sur des éléments du processus néo-libéral.

La décentralisation reste un enjeu essentiel. On parle de 200 ans de processus de décentralisation, mais on oublie toujours l'occupation nord-américaine de 1915 où ce processus a été bloqué.

La décentralisation est encore loin de ce qu'attend la société. Les grandes dépenses se font à Port-au-Prince. Dans le budget national, il n'y a qu'1% des dépenses qui passe par les collectivités territoriales. Un maire dans une commune donnée ne peut rien faire s'il n'a pas à sa disposition un budget alloué à sa municipalité. La bataille pour la décentralisation est fondamentale pour changer la situation en Haïti.

¹⁹ Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti

INTERVENTION DE MARC-ARTHUR FILS-AIME²⁰

Retour aux origines

La Nation et l'État haïtiens sont nés dans la douleur. La France a perdu Saint Domingue, le joyau de ses colonies, après treize longues années de luttes héroïques, du 14 août 1791 au 1^{er} janvier 1804. Napoléon, les classes dominantes françaises et les puissances de l'époque avaient très mal accueilli l'acte de naissance d'Haïti, geste hostile à leurs intérêts et à leur volonté manifeste de maintenir le système esclavagiste.

La composition sociale du pays naissant

Dès avant l'Indépendance, on comptait déjà au rang de la population noire et mulâtre des esclaves et des affranchis. Les affranchis qui jouissaient des bienfaits de la liberté occupaient, pour la plupart d'entre eux, des positions économiques assez enviables. Un fossé béant séparait donc les esclaves des affranchis qui, grâce à l'ampleur des intérêts économiques que la plupart d'entre eux géraient, appartenaient désormais aux mêmes classes sociales que les colons. On trouvait même parmi eux des maîtres d'esclaves. Ils réclamaient tous les droits civiques et politiques inhérents à leur nouvelle situation de classe, leur richesse ne leur ayant pas permis d'intégrer automatiquement la hiérarchie sociale dominée jusque là par les colons blancs.

Les tentatives de rétablissement de l'esclavage dans sa forme classique, ont contraint les nouveaux riches à s'allier, pour s'affranchir du mépris de leurs anciens tortionnaires, avec les combattants anti-esclavagistes qu'ils traitaient auparavant de vagabonds. Ces derniers voulaient casser toute la chaîne coloniale. Malheureusement, l'expérience des premiers, acquise dans l'armée expéditionnaire, a facilité leurs tâches de récupération du leadership de la lutte de l'indépendance totale.

Cette division à base d'intérêt immédiat de classe au sein des anciens Africains ou de leurs progénitures, n'a pas été enterrée avec la nouvelle alliance qui à court terme revêtait un caractère salvateur, mais porteur simultanément de germes créateurs, à moyen et à long terme, de l'exclusion des masses. La sourdine n'a duré que pendant les moments forts de la lutte pour l'Indépendance. Dès le lendemain de la proclamation officielle de la victoire contre la forte armée de Napoléon par les nouvelles élites dirigeantes, les nouvelles classes dominantes ont déployé tout leur savoir-faire pour s'approprier les meilleures et les plus grandes étendues de terres. Elles ont chassé la nouvelle classe paysanne vers les mornes et d'autres surfaces peu fertiles, à l'aide de mesures administratives et juridiques dignes de l'époque de la colonie. Le nouvel État a initié ses premières démarches en excluant la grande majorité des anciens esclaves de leur premier droit, celui de posséder des terres pour leur épanouissement et pour celui de leur famille.

La substance de cette formation sociale demeure

Cette formation sociale garde substantiellement encore toutes ses caractéristiques initiales. Tous les gouvernements haïtiens qui se sont succédés au pouvoir n'ont pas apporté de grand changement à cette formation. Les masses urbaines et rurales sont unies par un sort transversal : leur exploitation éhontée, même si celle-ci, suivant les moments et leurs rapports de force, épouse des formes différentes.

Les bases économiques de l'Etat

Autrefois, l'État haïtien reposait essentiellement sur l'exportation de denrées, notamment le sucre et le café. La fraction comprador²¹ de la bourgeoisie qui manifestait presque sans partage son hégémonie sur l'ensemble de la société, partageait avec lui les prébendes tirées du travail des petits cultivateurs.

Aujourd'hui l'État est devenu un État assisté, dépendant, pour la grande majorité de ses dépenses, de ladite communauté

²⁰ Marc-Arthur Fils-Aimé est directeur de l'Institut Culturel Karl Lévêque

²¹ du verbe espagnol *comprar* : acheter. Il s'agit donc d'une bourgeoisie de négoce et non industrielle

internationale. Les taxes et les impôts des faibles et moins faibles économiquement servent de gage pour payer les dettes extérieures contractées en leur nom, mais dont ils sont les derniers bénéficiaires.

L'Etat - providence n'a jamais existé chez nous. Cet État a toujours eu à sa tête des gouvernements qui tendent de préférence à vivre aux dépens des masses à l'aide de toutes sortes d'impositions fiscales et de toutes autres manœuvres déloyales plutôt que de créer des conditions pour les aider à sortir de leur état délabré.

Le concept de société civile

Le concept de société civile est chargé de beaucoup d'ambiguïté. Au niveau national comme au niveau international il apparaît souvent pour moderniser le langage sans rien modifier des situations et différences sociales, comme si nous appartenions tous et toutes à « une grande famille ». Cette expression peut très bien correspondre à la pensée unique capitaliste qui polarise le monde en une faible minorité de riches et de très riches et une majorité grandissante de pauvres et de plus pauvres. Elle est très souvent utilisée pour gommer les différences sociales.

Il y a actuellement en Haïti une utilisation abusive du concept « société civile » qui obstrue la perception de la réalité sociale réelle. Les courants qui la véhiculent privilégient la notion géographique de « peuple », au détriment de la situation sociale, économique et politique des diverses composantes qui le forment. Parmi eux, ceux qui encouragent l'application du néo-libéralisme avec ses prescriptions d'ajustement structurel, qui exigent toujours moins d'Etat dans un pays comme le nôtre où l'Etat s'est toujours refusé à considérer normalement la majorité de ses citoyens !

L'Etat-providence n'a jamais existé en Haïti et ceux qui exigent moins d'Etat social enfoncent une porte ouverte ! Ainsi, pour éviter toute confusion, nous empruntons de préférence l'expression de « société civile d'en bas ».

INTERVENTIONS DE NECKER DESSABLES²²

Etudiant dans les années 1960 à l'IRFED²³, Necker Dessables est resté depuis en relation avec le réseau de Développement et Civilisations – Lebrete-Irfed.

Infatigable voyageur à travers le monde, il a appris à connaître, dès sa jeunesse, l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine, l'Europe divisée par la guerre froide. Il est notamment acteur et témoin de l'avènement du tiers monde sur la scène internationale et de l'esprit de la conférence de Bandung en 1955. Après avoir bénéficié de réseaux internationaux de solidarité, il en devient très vite un des militants actifs, aux niveaux local et international.

Après un long séjour au Sénégal où il anime un projet de développement, il rentre en Haïti et contribue à donner à la Commission nationale Justice et Paix son caractère de mouvement, désormais implanté dans toutes les régions du pays.

Necker, aîné de tous les participants, a connu L.-J. Lebrete et Karl Lévêque. Ses convictions, ses réussites et ses échecs sans cesse réfléchis et analysés, l'ont amené à insister sur deux thèmes :

- la situation d'exclusion des paysans. Il cite l'exemple du mépris de l'administration, quelques décennies auparavant, à l'égard des paysans, venus en ville pour des démarches administratives : ils se faisaient renvoyer chez eux car ils ne s'exprimaient qu'en créole. Même s'il constate une évolution de ce genre de comportement, il veut rester vigilant sur les injustices faites aux paysans.

- les efforts de formation, d'éducation populaire, indispensables et à renouveler sans cesse. Ils peuvent changer en profondeur les comportements individuels et collectifs et donner à tous une chance de participer à la construction d'un pays, mais aussi d'un monde qui porte la justice au premier rang !

²² Necker Dessables est Protecteur du Citoyen, directeur de l'Office de la Protection du Citoyen

²³ Institut de Recherche et de Formation en vue du Développement Harmonisé. Il y suit le cycle d'étude, mis en place en 1958 par le père Lebrete, en vue de former des cadres du développement, notamment dans les pays nouvellement indépendants.

ANNEXE 4

ETAT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Synthèse des interventions complémentaires

Aurelio Alonso²⁴, invité provenant de Cuba, a rendu les participants attentifs aux points suivants :

Projets locaux et cadre national

La distinction entre l'échelle macro (nation) et l'échelle micro (communautés humaines au niveau local). L'Etat doit être attentif aux deux niveaux. Le rôle des organisations ici présentes est de relier les deux. Elles doivent faire attention à ne pas se perdre dans les petits projets qui les distrairaient des enjeux essentiels. Ces petits projets doivent s'articuler dans le cadre national : combiner le local avec le national, inscrire le court terme dans le long terme.

Pauvreté et absence de protection

Les concepts de pauvreté et d'absence de protection (desamparo, en espagnol) sont très liés. Ils ne signifient pourtant pas exactement la même chose. Nous parlons de pauvreté pour qualifier un statut de carences qui nous place dans la stratification d'une société inégalitaire, tandis que nous parlons d'absence de protection (c'est-à-dire dans ce cas, un abandon de responsabilité de la part de l'Etat), pour faire allusion à une relation entre l'Etat et la société civile, la communauté, la famille, les personnes.

Il n'est pas possible de rompre le cycle de la pauvreté tant qu'existe cette absence de protection des populations de la part des pouvoirs publics. Parler de justice sociale signifie affronter cette situation d'abandon. Autrement dit, faire pression sur l'Etat pour qu'il mette en œuvre des politiques qui s'attaquent aux causes et mécanismes de la pauvreté, plutôt que des mesures de l'ordre de l'assistanat, qui se limitent à l'atténuer.

Démocratie représentative et démocratie participative

La démocratie représentative, telle que nous la connaissons dans la pratique, n'est pas vraiment la démocratie. Elle est représentative d'une société d'exploitation, d'inégalités et de domination. C'est la démocratie des classes dominantes et pour les classes dominantes. La démocratie participative paraît donc un complément, voire un substitut indispensable à la démocratie représentative. Pourtant, elle n'existe pas pleinement. Nous pouvons parler d'elle comme un projet, comme une aspiration, mais elle n'a aucun référent historique car elle ne s'est implantée nulle part de façon intégrale. Nous ne pouvons compter que sur des éléments isolés.

En outre, au plan théorique il ne faudrait pas envisager ces modèles comme contradictoires. La démocratie participative n'exclut pas la représentativité, mais elle la subordonne et doit se servir d'elle.

Nous pouvons reconnaître des exemples qui ont fait leurs preuves en matière de participation démocratique et nous pouvons lutter pour qu'ils soient adoptés au sein des systèmes représentatifs. Par exemple, la primauté de l'autorité collégiale sur l'autorité individuelle, la présentation obligatoire des comptes de la part des élus envers les électeurs, la révocabilité des élus si les électeurs considèrent qu'ils ne remplissent pas le mandat qu'ils leur ont confié.

Mouvements populaires et démocratie représentative

A certains endroits, au niveau local en particulier, le mouvement populaire a réussi à faire adopter quelques-uns de ces principes. Ils se sont cependant souvent transformés en mesures formelles et peu effectives. Ainsi, non seulement le succès juridique est limité, mais c'est aussi la culture politique de la population qui fait défaut. Celle-ci doit apprendre à faire un

²⁴ Sous-directeur de la revue Casa de las Américas.

bon usage de ces moyens juridiques en faveur de la démocratie.

Il est prouvé que le système capitaliste peut vivre sans la démocratie. Nous pourrions même dire qu'il a inventé une démocratie sans démocratie, dans laquelle le marché capitaliste est parvenu à réguler toutes les relations sociales. En revanche, l'effondrement de l'expérience socialiste du XXe siècle a démontré que le socialisme ne peut s'édifier sans démocratie.

Néanmoins nous sommes contraints de faire usage des instruments des démocraties bourgeoises contemporaines. En Amérique latine nous avons vu, au cours de ces dernières années, comment le système électoral de la représentativité libérale a servi pour porter Chavez à la présidence du Venezuela et à l'y maintenir. Il est peut-être l'élu le plus ratifié de l'histoire, car l'opposition bourgeoise a fait usage -jusqu'aux limites extrêmes - des instruments de la représentativité pour se défaire de lui, mais elle a échoué dans son effort. Ce même système électoral a permis que le peuple élève Evo Morales à la responsabilité de chef d'Etat en Bolivie. Ce sont là les cas de transformations sociales les plus radicales.

Nous avons vu par ailleurs arriver Lula au Brésil, Kirchner en Argentine, et d'autres encore, peu identifiés aux intérêts des bourgeoisies locales et de l'impérialisme. Les systèmes démocratiques existants, même viciés par le clientélisme et la corruption, offrent des instruments que le peuple, les mouvements sociaux, la société civile, découvrent et utilisent.

Vers la construction d'une démocratie participative

Par conséquent, il ne peut être question, dans la construction de la démocratie participative, d'élaborer un schéma et l'appliquer d'un seul coup. Cela ne peut se programmer ainsi. Mais on peut progressivement ouvrir des espaces pour représenter les intérêts populaires au lieu de perpétuer la logique du profit capitaliste, la pauvreté et l'inégalité. Il faut intensifier la construction démocratique à partir de la base, en créant des mécanismes solidaires de subsistance et de décision collective aux niveaux locaux. Ce sera toujours un processus complexe, qui devra répondre dans chacun des cas à des réalités concrètes, aux urgences et priorités définies et qui ne pourra se faire sous la forme de l'implantation d'un modèle abstrait.

ANNEXE 5

LES RELATIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES POUVOIRS PUBLICS EN RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

QUELQUES ASPECTS INTRODUCTIFS

PRESENTATION DE MARCOS NUNEZ

Avant de laisser Manuel Gil exposer son expérience d'élus local, Marcos Núñez²⁵ a présenté la société civile en République dominicaine en partant de cinq aspects caractéristiques :

Gouvernance interne

Le pays vit dans un contexte de violence et de délinquance exacerbées, qui trouvent leur origine dans le déséquilibre et la mauvaise répartition des biens. La corruption dans l'Etat et dans le secteur privé augmente la pauvreté. Les faiblesses de l'Etat en matière de justice font l'objet d'intenses débats.

Réforme de la Constitution

Il y a une intention du gouvernement de moderniser l'exécutif. Cette modernisation est conçue comme un ajustement du pays aux exigences du marché, de la globalisation et du néo-libéralisme. Elle met en adéquation les lois nationales avec le TLC (Traité de Libre Commerce avec les Etats-Unis, l'Amérique centrale et les Caraïbes). Ces changements sont favorisés par le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, le Club de Paris.

Communication

L'idée de bien-être est vendue, pour créer une opinion publique disposée à entrer dans une logique du marché, qui occupe la pensée des gens. L'inaccessibilité à la richesse nécessaire à la consommation est niée, par exemple par la facilité apparente

de gagner à la loterie : de pauvre que l'on est, on va devenir riche. Ceci affecte beaucoup les jeunes, qui, à la recherche d'argent facile, forment des gangs et entrent dans la délinquance.

Ouverture à la participation

Depuis 1994, en République dominicaine, il est possible aux candidats indépendants de se présenter aux élections locales. Le pays vit maintenant une décentralisation accompagnée d'une certaine affectation budgétaire : 8% du budget national va effectivement aux municipalités et ceci est supposé aller en augmentant. Il y a une tendance réelle à faire respecter la décentralisation.

Politique migratoire

La présence massive de Haïtiens, dont de nombreux en situation illégale, partage le pays entre secteurs anti-haïtiens et ceux qui comprennent que les destins des deux pays sont unis.

Le CEDEE produit chaque mois, avec dix autres ONG en République dominicaine, un atelier de conjoncture sur la situation en Haïti et l'étude des relations entre les deux pays.

²⁵ Directeur du CEDEE, Centre Dominicain d'Etudes sur l'Education

PRESENTATION DE MANUEL GIL, ELU LOCAL PROVENANT D'UNE EXPERIENCE DE PARTICIPATION DE LA SOCIETE CIVILE

L'expérience d'un élu issu du mouvement populaire

Décidément, sans l'éducation populaire nous n'aurions pu être présents ici. J'en suis le produit ! Voici une expérience ponctuelle, dans un contexte local, qui est le produit de l'éducation populaire :

C'est à partir d'un important travail développé par le Centre dominicain d'Etude de l'Education (CEDEE), l'Union de la Jeunesse Œcuménique Dominicaine (UJEDO), et grâce à l'implication de l'Eglise catholique avec les associations paysannes d'hommes, de femmes, de jeunes, que nous nous sommes engagés et avons pu arriver à diriger la lutte revendicative à la recherche de meilleures conditions de vie pour les populations de nos communautés.

Entre la fin des années 70 et le début des années 90, nous avons affermi nos potentialités aux côtés du peuple, pour exiger de la part de l'Etat qu'il prenne ses responsabilités à partir de la demande sociale. Vers la fin de cette importante étape, nous avons reçu de la part des gens eux-mêmes que nous avons mobilisés, toutes sortes de critiques comme résultat de l'agitation que nous avons menée. Ils nous ont dit « qu'il était très facile d'exiger ; pourquoi n'aspirions-nous pas à être en position d'autorité publique ? ».

Tout ceci nous a conduits à :

- la réflexion,
- la décision, c'est-à-dire la formation d'un mouvement politique indépendant avec l'objectif d'exercer le pouvoir local,
- la participation : en dépit du peu de temps qui restait pour accomplir les démarches administratives requises par la Loi électorale, nous avons réussi à participer en 1994 aux élections comme Mouvement Indépendant de Yaguatae (MIYA).

Première expérience (période 1994-1998) : échec

Sans gagner les élections, nous avons réussi une expérience très riche qui nous a poussés à continuer. Comme mouvement, nous étions en troisième position, laissant derrière nous l'un des partis traditionnels du pays : le Parti de Libération de République dominicaine (PLD).

Quatre ans après et en ayant approfondi notre réflexion, nous avons décidé de participer à travers une alliance stratégique avec l'un des partis traditionnels et représentant la plus grande force politique à l'époque : le Parti Révolutionnaire de République dominicaine (PRD).

Deuxième expérience (période 1998- 2002) : réussite et avancée

A travers l'alliance stratégique mentionnée, nous avons réussi à conquérir le pouvoir local (autorité publique).

Développement et gestion participative

- Nous avons commencé avec une ouverture et la participation des organisations de la communauté,
- Les décisions sont prises par la population organisée à travers le « Consejo de Regidores » (conseil municipal),
- Nous travaillons à partir des problématiques, des demandes, des nécessités et nous cherchons à trouver des solutions après avoir établi des priorités,
- Nous élaborons un budget participatif à partir des secteurs organisés.

Le développement d'une gestion prudente nous a valu la reconnaissance de la part d'un organisme de l'Etat qui travaille sur le thème : Décentralisation et Modernisation de l'Etat.

La rupture de l'alliance stratégique à la moitié de la période produit une accélération dans l'avancée de la gestion, et nous conduit à participer seuls, en tant que mouvement populaire, à la campagne électorale suivante, correspondant à la période 2002-2006.

Bilan

Le modèle politique prédominant nous a happés et a provoqué une forte chute de notre participation dans le processus.

Ce n'est qu'aujourd'hui que nous pouvons récolter ce que nous avons semé pour le bénéfice des communautés : la représentation d'un élu « regidor » au Conseil et la grande tâche de chercher à corriger les fautes commises.

Pour conclure, je cite deux paragraphes du Forum public sur « L'éducation populaire aujourd'hui : avancées et défis », du Conseil de l'Education des Adultes de l'Amérique latine (CEAAL) :

« La réflexion au sujet de l'éducation populaire est intimement liée à une

perspective radicale de démocratisation de la démocratie. Elle requiert de nouvelles formes de participation qui permettent de construire un nouveau contrat social entre l'Etat et la Société ; pour cela il faut dépasser la logique prédominante dans la relation entre Etat et population, imprégnée d'apathie, de clientélisme, de soumission, de populisme et autres effets pervers de cet héritage culturel.

C'est pourquoi l'ouverture de formes et canaux nouveaux de participation appelle une pratique pédagogique planifiée, capable d'orienter l'indispensable processus de changement des attitudes, valeurs, mentalités, comportements et procédés, tant de la part de la population, que de la part de ceux qui se trouvent au sein de l'appareil de l'Etat ».

ANNEXE 6

LA DECENTRALISATION EN HAÏTI

INTERVENTION DE JEAN RENOL ELIE²⁶

Les mécanismes de la décentralisation

Il est nécessaire de bien différencier plusieurs concepts utilisés dans la constitution haïtienne comme :

délocalisation²⁷,
décloisonnement industriel²⁸,
déconcentration²⁹,
décentralisation³⁰.

En effet, l'article 87.4 de la Constitution explique que la décentralisation va de pair avec la déconcentration des services et avec le décloisonnement industriel au profit des départements géographiques.

Décentralisation et niveaux de prise de décision

La décentralisation laisse entendre la possibilité que les décisions soient prises au niveau local, soit au niveau des sections communales, soit au niveau communal, soit au niveau départemental, au bénéfice des citoyens de la localité en question. La décentralisation, favorisant la prise de décision au niveau local, ne supprime ni ne diminue l'existence du pouvoir central. Elle n'empêche pas non plus qu'une série de décisions ne soit prise qu'au niveau central.

Il est donc important, d'une part de connaître les décisions qui peuvent être prises à chaque niveau des collectivités territoriales considérées, et, d'autre part, de s'interroger sur la quantité de gens qui prennent les décisions. S'agit-il d'une personne, d'un petit groupe de gens de la localité ou par les citoyens de la localité ? Les décisions prises au niveau local par une personne ou un petit groupe ne nous permettent pas d'avancer. Par contre, si elles sont prises par les citoyens de la localité, elles deviennent un cadre qui

favorise la participation des citoyens de cette dite localité dans les affaires de l'Etat au niveau local. C'est-à-dire c'est un cadre où l'on peut construire une démocratie réelle.

Décision citoyenne et démocratie locale

Dans le cadre de la démocratie représentative la plus souvent proposée, l'individu est citoyen seulement le jour des élections. Après avoir élu son représentant, il cesse d'exercer son rôle de citoyen. La démocratie représentative à elle seule, ne peut pas être en ce sens une démocratie réelle. Dans la démocratie réelle, l'individu n'est pas citoyen uniquement le jour des élections. Elle exige l'existence d'une série de canaux qui permet au citoyen de donner son opinion, voire de prendre des décisions dans tout ce qui concerne sa communauté.

Les espaces de participation inscrits dans la Constitution

Le dernier paragraphe du préambule de la Constitution de 1987 explique que toute la population doit participer dans toutes les décisions qui concernent l'avenir du pays pour une décentralisation effective dans l'intérêt de tous. La Constitution haïtienne propose donc une démocratie participative. Cette dernière n'empêche pas l'existence des représentants mais la représentation n'est pas suffisante. Il est donc important de réfléchir et même d'insister pour une démocratie participative qui permette à chacun de nous de rester citoyen pendant et après la période électorale. Chacun pourra s'exprimer et participer librement aux affaires de la communauté... La Constitution haïtienne donne au moins les grandes lignes de la démocratie participative qui est un cadre permettant de construire la participation de tous.

Collectivités territoriales haïtiennes

Les articles 61 à 87 traitent de tout ce qui concerne les collectivités territoriales. Par « collectivité territoriale », on entend un

²⁶ Jean Renol ELIE, spécialiste de la décentralisation

²⁷ Le fait de déplacer une entreprise d'une localité à l'autre.

²⁸ Le fait de créer des possibilités pour que les activités industrielles soient réparties dans les différents départements géographiques du pays.

²⁹ Le fait de déconcentrer les services fournis par l'Etat.

³⁰ Relatif au transfert de pouvoir dans les localités afin de promouvoir la gouvernance locale

espace géré par les citoyens qui y habitent c'est-à-dire un espace où les citoyens participent activement à tout ce qui concerne l'avenir de cet espace. Pour diriger cet espace, ils choisissent eux-mêmes un conseil qui assure l'administration de cette communauté et qui se charge de rencontrer régulièrement les habitants de ladite localité. Cet espace doit avoir suffisamment d'autonomie pour traiter tout ce qui le concerne. Il doit exister selon la Constitution, une instance qui a pour tâche de canaliser la participation des citoyens et les décisions prises à chaque niveau de collectivité : ce sont les Assemblées. Il doit en exister pour les trois niveaux des collectivités territoriales : Assemblée de Section Communale, Assemblée Communale et Assemblée Départementale.

Chaque niveau a ses fonctions et ses limites. Ce qui rend un peu complexe, c'est que les sections communales sont à l'intérieur des communes et les communes sont à l'intérieur du département. Il est important de bien distinguer d'une part, le rapport qui existe entre eux, et d'autre part, le rapport qui existe entre chaque niveau des collectivités et le niveau central.

Connaître le cadre de la décentralisation

Les décrets relatifs à la décentralisation doivent tenir compte de la Constitution de 1987. Il est nécessaire que la société civile organisée (notamment les différentes organisations et associations) puissent réfléchir avec les gens de la communauté, pour une meilleure compréhension du rôle de chaque niveau de collectivités, du rapport qui existe entre eux et comment construire le pouvoir local. En effet, la société civile est le premier bénéficiaire de la décentralisation. Ainsi, elle doit, à travers les organisations, les centres de formation universitaire, mobiliser les citoyens de la localité les sensibiliser sur la décentralisation.

Résistances du gouvernement central

Bien que la décentralisation soit un cadre qui facilite la participation de tous et qui

permet une démocratie réelle, les responsables au niveau du Gouvernement ne sont pas toujours intéressés à la décentralisation car ils ont peur de perdre leur code de pouvoir en fonction de leur conception de la notion de pouvoir en Haïti. Pourtant il fallait entendre autrement la question de la décentralisation, elle permettra aux responsables de se concentrer sur leurs fonctions essentielles au lieu de se pencher sur des problèmes locaux que peuvent résoudre les gens au niveau des collectivités territoriales.

Revendications citoyennes, législation et projet national

A travers les différentes revendications faites bien avant la Constitution de 1987, toute une demande de participation de la population a été manifestée. Ces demandes, transformées en lois, n'apparaissent pas toujours sous la forme que l'on aurait souhaitée. Les responsables d'organisations ont en ce sens la responsabilité d'analyser avec la population si leurs demandes ont été prises en compte comme elles ont été présentées dans leurs revendications.

Par ailleurs, il faut éviter de tomber, à travers les décisions prises au niveau de la localité, dans une logique qui fait casser la dynamique nationale. Si chaque section communale a par exemple, son propre partenaire étranger et fonctionne dans un cadre restreint, on risque d'avoir une mosaïque de sections communales qui ne reflètent pas la dynamique nationale. Les orientations des décisions dans chaque niveau de collectivité territoriale doivent être inscrites dans un programme de développement national.

Actuellement on parle d'un nouveau contrat social, notre meilleur contrat social est la Constitution de 1987 qui est un acquis essentiel. Tout autre contrat social doit être inscrit dans la Constitution haïtienne, si non, on risque de perdre tout avantage qu'elle nous a déjà proposé.

INTERVENTION DE ANDRE LAFONTANT JOSEPH³¹

Un nouveau cadre légal

M. Joseph a travaillé au Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales du Gouvernement intérimaire, notamment dans l'Unité pour la Décentralisation de Port-au-Prince.

Responsable de l'axe « Renforcement institutionnel et décentralisation », il a vite remarqué qu'il n'était pas possible de dynamiser la décentralisation s'il n'y avait pas un cadre légal qui délimite les pouvoirs de chaque entité territoriale. Il se donnait pour tâche de réfléchir et d'élaborer une ébauche de décret-cadre relatif au processus de décentralisation. Etant donné qu'il n'existait pas de Parlement pendant cette période transitoire³², il a fallu consulter le Conseil des Sages mandaté afin de donner son avis sur les actions et projets de l'Exécutif.

Débat public et adoption du texte de loi

Cette première ébauche de décret a été soumise au débat public. Pour susciter un débat national sur la question de la décentralisation et notamment sur cette ébauche de décret, plusieurs procédés ont été utilisés.

L'ébauche a été distribuée au plus grand nombre de personnes, d'institutions et de groupements d'organisations intéressés à la question de la décentralisation.

Elle a été diffusée par Internet pour ceux qui peuvent y accéder et un débat y a été également ouvert.

Pour mieux susciter le dialogue et la participation des organisations intéressées, trois ateliers ont été organisés plus formellement et dans une dynamique de gestion de proximité autour de ce décret cadre : un premier atelier dans le Nord, a réuni les organisations de cette région, un second au Sud du pays et un troisième au Centre.

Une discussion autour des grandes orientations de ce décret a été ainsi largement ouverte. Cette première ébauche

de décret, soumise à cette dynamique participative, a donc connu plusieurs corrections.

Le troisième brouillon, reflétant les différentes réflexions des trois ateliers, a été soumis à tous les ministres qui ont réagi à leur tour. Après avoir pris en compte les réactions de chacun d'eux, cette dernière version, présentée par le Ministère de l'Intérieur au Conseil des Ministres, a été adoptée par ce Conseil.

Cependant, un petit blocage au niveau du gouvernement de transition n'a pas permis la publication dans le journal officiel du gouvernement haïtien « Le Moniteur », de ce décret relatif à la décentralisation pendant la période de ce gouvernement. Les démarches sont toutefois encore en cours auprès du nouveau gouvernement afin d'aboutir à sa publication officielle.

Décrets et territorialité

Découlant de ce décret cadre, quatre autres décrets ont été élaborés relatifs au département, à la commune, à la section communale et à la fonction publique territoriale. L'orientation générale de l'ensemble de ces décrets établit :

- la décentralisation comme un mode de fonctionnement visant à assurer l'efficacité de l'ensemble des services de base dont la population a besoin. En effet, toute une série de paramètres montre que l'État central est très mal placé pour fournir, directement et avec efficacité, ces services partout dans le pays,
- que les citoyens habitant des collectivités territoriales (localités, communes et sections communales), ont droit eux aussi et sans distinction aux services de l'État. Des réflexions ont été produites afin de concevoir la répartition des compétences au niveau des collectivités territoriales afin de responsabiliser les élus locaux des services de proximité,
- que la décentralisation est perçue non seulement comme un exercice politico-administratif mais aussi comme un outil démocratique. Ainsi, les orientations sont produites dans l'esprit de la démocratie

³¹ André Lafontant JOSEPH, spécialiste de la décentralisation

³² mars 2004 à février 2006

participative dans un contexte de définition des stratégies et l'exécution d'un plan de développement local. Les anciennes expériences au niveau de la gouvernance locale montrent que l'existence d'un cadre de concertation entre les élus locaux et les habitants de la localité à travers la société civile organisée facilitera grandement l'exécution de certains projets, même dans une conjoncture politique très difficile : les décisions sont plus efficaces, la population étant plus informée devient plus participative avec moins de conflits, les projets s'exécutent plus facilement. Ainsi, au lieu de concevoir l'Etat comme une vache à lait et qui prend toutes les décisions, comme c'est la tendance actuelle, le citoyen, au niveau de sa localité, aura une nouvelle attitude : il est l'acteur principal de son propre développement tant au niveau des sections communales, des communes et des départements.

Les enjeux de la répartition des compétences

Des réflexions approfondies ont été produites sur la répartition des compétences entre l'Etat central et les collectivités territoriales. Une tendance qui se développe actuellement laisse croire qu'il ne faut pas transférer trop de compétences aux responsables des collectivités territoriales, compte tenu de leur incapacité de gestion. Selon cette tendance, il fallait assurer le renforcement institutionnel avant de procéder au transfert de compétences. La mise en application d'une loi, d'un décret dans lesquels un cadre et un règlement sont établis, ne peut se faire du jour au lendemain.

Ces textes peuvent être, toutefois, considérés comme des acquis grâce auxquels les gens les plus pauvres peuvent conquérir des droits avec la création de

lieux où la démocratie s'exerce réellement. Ils vont ainsi pouvoir défendre des droits et lutter pour le respect de ces lois. La décentralisation est une lutte entre l'Etat central qui est conservateur, centralisateur et la population bénéficiaire de la dynamique de la décentralisation.

Notre travail consiste à faire devenir réalité ce que dit le décret. Cela va être très difficile sans la lutte de la société, d'appliquer ce décret. La question de la police administrative communale, considérée comme une police de proximité, avec une fonction d'utilité au niveau des sections communales et des communes est traitée dans l'ensemble de ce décret. En effet, les cinq différents décrets donnent les détails sur les grandes orientations générales de la décentralisation sur les collectivités territoriales.

Sensibilisation des élus locaux et de la société civile

Au niveau de son groupe de recherche, M. Lafontant, profitant de ce cadre légal, travaille maintenant sur certains projets pilotes comme la formation pour les candidats aux élections des collectivités territoriales et un programme de formation et d'accompagnement pour les élus locaux dans l'exercice de leur fonction. Les candidats et les élus locaux doivent pouvoir se familiariser avec ces nouveaux décrets et aussi mieux connaître leurs fonctions.

Ce projet pilote contient également un volet de sensibilisation de la société civile locale organisée sur la nécessité de la décentralisation, sur leur responsabilité et sur le rapport qui peut être développé entre elle et les élus locaux. L'idée fondamentale est d'introduire une nouvelle dynamique entre la société civile organisée et les candidats, les élus locaux qui le plus souvent ne connaissent pas leurs fonctions.

ANNEXE 7

EVOLUTION DU CONTEXTE REGIONAL LATINO-AMERICAIN ET CARIBEEN

INTERVENTION DE JORGE BALBIS³³

Les caractéristiques d'Haïti ne permettent pas à l'Amérique latine de comprendre ce qui s'y déroule, et la réciproque est vraie. Pourtant, l'Amérique latine et les Caraïbes sont les héritiers d'une même histoire et souffrent des mêmes problèmes de sous-développement.

Décennie 1960 – 1970 :

Nous avons pris pour point de départ de l'analyse la crise et la décomposition de l'Etat national populaire. Ce modèle d'Etat est très présent dans la majorité des sociétés latino-américaines pendant la première moitié du 20^{ème} siècle. Le développement économique, se base alors sur un modèle de substitution des importations et s'accompagne de pluralisme politique, de démocratisation sociale et de modernisation,

L'objectif de ce modèle est le développement du marché intérieur et la croissance de l'emploi, en particulier en faveur des employés de la fonction publique et des travailleurs de l'industrie. Il a permis, quoique insuffisante, une meilleure répartition de la richesse nationale (éducation plus massive), un certain développement de la classe moyenne, la naissance des syndicats et des pactes sociaux. En revanche, il a entraîné une urbanisation excessive qui s'est accompagnée de l'apparition de ceintures de pauvreté autour des villes.

Les quelques progrès que l'on a vu apparaître en matière de démocratie, de développement et d'intégration sociale, sont restés incomplets, le monde rural en particulier n'a pas pu bénéficier de ces changements.

Ce modèle socio-politique a toujours été soumis à des contradictions et des oppositions qui se sont radicalisées durant les années 60 et 70, en même temps que se sont épuisées les possibilités de reproduire les équilibres précaires, tant internes qu'externes, qui rendent possible son existence. En ce sens, il paraît clair que cette formule n'a pu aller à l'encontre des inerties que son propre fonctionnement a générées. En particulier, elle n'a pu, à un moment donné, apporter de réponses aux revendications sociales, chaque fois plus fortes et plus difficiles à satisfaire dans un contexte de radicalisation idéologique et de marasme économique toujours croissants.

Face à l'épuisement du modèle de développement (industrialisation substitutive) qui lui sert de base, confronté à l'éclatement des coalitions de forces sociales et politiques qui avaient rendu possible son dynamisme et mis en échec par l'affrontement idéologique qui radicalise progressivement le continent latino-américain, le schéma socio-économique classique ne permet pas de surmonter la crise sociale des années 70 et la décomposition des régimes politiques assiégés par des modèles alternatifs issus de la base (basisme, guérilla, etc.) ou des sphères dirigeantes (militarisme, technocratisme, etc.)

En 1959, la révolution cubaine imprime sa marque et produit l'expansion du modèle révolutionnaire. On assiste à la montée des revendications, à l'éclatement de la violence (en Bolivie, Argentine, Uruguay, etc.) Face à ces divers changements, le modèle de l'Etat national populaire atteint ses limites et ne peut répondre aux demandes contradictoires qu'il a lui-même générées. La gauche et la droite se livrent à un affrontement violent, au cours duquel chaque camp tente d'éliminer son opposant qu'il rend responsable de la crise inhérente à un système politique moribond.

Par ailleurs, cette décomposition des Etats latino-américains survient au moment de la guerre froide, où Cuba est un des

³³ secrétaire exécutif d'ALOP (Association Latino-américaine d'Organisations de Promotion)

représentants de la menace communiste. Les Etats-Unis de Kennedy interviennent alors par le biais de l'Alliance pour le Progrès. Celle-ci propose des changements qui devraient permettre d'éviter l'éclatement du modèle d'Etat populaire national et le développement du communisme. Cependant la doctrine Kennedy échoue à atteindre ses objectifs en Amérique latine.

Décennie 1970 - 1990

Cette crise entraîne des ruptures violentes du modèle démocratique. Des régimes militaires apparaissent, en association avec des dictatures en place (Haïti où la dictature s'installe dès 1957, Brésil dès 1964, Paraguay, Nicaragua, Salvador, Honduras, Guatemala), ou sous la forme du « nouvel autoritarisme » (Chili, Uruguay, Argentine, Bolivie).

L'appui des Etats-Unis permet aux dictatures d'instaurer la doctrine de sécurité nationale, qui devrait permettre de surmonter la crise que l'Etat national populaire a engendré, mais aussi de démanteler totalement ce modèle d'Etat structuré par un équilibre entre le gouvernement, les partis politiques et la société. Le modèle dictatorial substitue la régulation réalisée par les relations entre l'Etat, le champ politique et l'action sociale par celle opérée par le marché et le raisonnement technocratique, auxquels viennent bientôt s'ajouter la transaction corporatiste.

Quinze ans de répression ne viennent pas à bout des problèmes hérités de l'ancien modèle d'Etat, et l'influence du néo-libéralisme en provenance des Etats-Unis commence à se faire sentir. Les dictatures adoptent alors le modèle économique néo-libéral : privatisation, dé-régulation, ouverture des marchés, promotion de l'investissement étranger, ajustements structurels macro-économiques et redistribution radicale des richesses de laquelle sont exclues les classes populaires et moyennes.

Ce nouveau modèle de société présuppose que la répartition de la richesse nationale s'opère par le jeu des lois du marché, sans intervention régulatrice de l'Etat : la

concentration de richesses devrait permettre l'investissement, qui, à son tour, devrait contribuer à la création d'emplois, donc à une nouvelle création de richesse et par voie de conséquence à une nouvelle répartition de la richesse nationale. Cependant, s'ils ont réussi à détruire certains des mécanismes spécifiques de l'Etat national populaire, les régimes autoritaires ne sont pas parvenus à créer les conditions permettant l'existence et le maintien d'une nouvelle articulation entre social, politique et économique.

Décennie 1980 - 1990

Après la chute des dictatures, les processus de démocratisation se mettent en place.

Et vingt ans plus tard, les séquelles des régimes militaires sont encore présentes, y compris dans ce que l'on peut retrouver dans les constitutions (cf. les lois d'amnistie dans certains pays). Ce retour vers la démocratie est un processus long et difficile, porté par des groupes appartenant à la société civile et des partis politiques (organisations de droits de l'Homme qui luttent pour contourner la loi d'amnistie, dans le cas des disparitions d'enfants notamment).

Dans ce contexte, certains pays tentent de restaurer au moins partiellement un modèle d'Etat national populaire. Mais ces tentatives se soldent par des échecs qui confirment la nécessité d'une restructuration du modèle antérieur. Cette nécessité est accrue par la détérioration économique générale qui survient au moment de la crise financière de 1982. Cette même année, le Mexique cesse de payer la dette extérieure, suivi par l'Argentine et le Brésil.

L'effondrement des économies latino-américaines, engendrée par cette crise de la dette extérieure, supprime définitivement tous les éléments du modèle d'Etat national populaire qui avaient survécu parce que les régimes militaires ne les avaient pas supprimés ou parce qu'ils s'étaient maintenus dans les pays épargnés par l'autoritarisme.

C'est au début de la crise que l'on remet en question le modèle de développement,

basé sur l'accumulation et la croissance. Elle marque, par ailleurs, un virage vers la politique d'ajustement structurel propre au néo-libéralisme. Le continent abandonne alors, à l'instar de la plupart des pays du monde, les politiques globales de développement de l'après-guerre, dont l'objectif est de veiller à l'équilibre entre le politique, le social et l'économique. Dans ce contexte de mondialisation grandissante et de stratégie de développement favorable au marché, selon l'expression de la Banque Mondiale, la majorité des pays latino-américains adoptent cette transition libérale, malgré de fortes résistances occasionnées par les coûts sociaux élevés.

La réapparition du concept de décentralisation

Simultanément, le consensus de Washington (proposition élaborée par les instances financières internationales - FMI et Banque Mondiale -, le gouvernement des Etats-Unis et les élites latino-américaines), signe la disparition définitive du modèle de société des années 60 et applique de manière systématique et complète le modèle néo-libéral : réformes de l'administration publique (réduire le coût de l'Etat) ; prédominance du marché (dé-régulation, privatisation, investissement privé et capitaux étrangers) ; promotion de la participation de la société civile dans la gestion publique ; décentralisation d'Etats traditionnellement centralistes.

Selon la logique néo-libérale, la décentralisation permet de diminuer le rôle de l'Etat, en déléguant aux forces privées, au niveau local, la fourniture des services de base à la population.

L'exemple de l'enseignement public primaire et secondaire au Chili met en évidence les effets pervers d'un transfert des compétences de l'Etat vers le niveau local, s'il ne s'accompagne pas de l'affectation d'une partie du budget national. Les inégalités de ressources d'une municipalité à l'autre affectent la qualité de l'enseignement, et les familles aisées inscrivent alors leurs

enfants dans les écoles privées. Or l'accès à l'université se fait par le biais d'examens, et seuls ceux qui peuvent payer une école privée accèdent à l'enseignement supérieur. L'introduction de la logique de marché dans l'enseignement public crée un mécanisme où l'éducation reproduit les inégalités d'ordre social. Des organisations se mobilisent actuellement pour changer ce système.

Les conséquences de ce modèle néo-libéral remettent en question la démocratisation

Rappelons que le modèle d'Etat des années 60 a mis en place l'accès à la sécurité sociale, la protection de l'enfance, l'assurance vieillesse, l'assurance chômage, dont le financement était plus ou moins garanti par une répartition sociale de la richesse. Le modèle d'Etat néo-libéral prévoit, en revanche, la privatisation de ces services essentiels. La protection de la vieillesse, par exemple, s'opère par une capitalisation individuelle en souscrivant à des assurances auprès de fonds de pensions privés. Or, ceux-ci soumis aux règles du marché et à la cotation en bourse notamment, peuvent faire faillite, ce qui entraîne, pour les retraités, la perte des fonds de prévoyance.

Dans le modèle d'Etat national populaire, le politique régule et organise le champ du social et le marché. Le politique génère, grâce aux élections, des dynamiques et des équilibres et, par conséquent, autorise des changements d'orientations et de choix de société. Dans le modèle néo-libéral, le marché est l'instance qui régit le politique et le social, ce qui se traduit par des déséquilibres notables.

Par exemple, l'Etat ne garantit plus la sécurité des citoyens, celle-ci est privatisée. Au Costa Rica, où il y a pourtant très peu d'insécurité, on assiste à l'apparition d'un sentiment de peur. Les nantis ont peur des plus démunis et emploient d'autres tout aussi défavorisés pour s'en protéger. L'utilisation d'un sentiment de peur alimenté par les médias aboutit à une destruction du tissu social.

Décennie 1990 – 2000

Ces processus économiques et sociaux contradictoires aboutissent au paradoxe d'une croissance économique (contrôle des effets de la crise de la dette de 1982, augmentation importante du PIB, flux positif de capitaux étrangers vers la région), intégrée à l'économie mondiale, qui s'accompagne d'un renforcement des inégalités.

Il convient d'ajouter à cela que certains pays ont vu leur dette extérieure multipliée par deux. La démonstration est faite que, sans une volonté politique de redistribution sociale, et sans le renforcement d'une capacité productive nationale durable, la croissance ne sert pas le développement.

Mondialisation, dette extérieure et souveraineté

Même en l'absence d'occupation militaire, la souveraineté des pays d'Amérique latine est menacée, pour les raisons suivantes :

- la bourse :

ses fluctuations dans les pays occidentaux influent de manière notable sur les économies locales,

- les capitaux étrangers :

une hausse des taux d'intérêt de un point aux Etats-Unis aspire les capitaux étrangers investis en Amérique latine et provoque un effondrement dans l'économie régionale,

- la dette extérieure :

son règlement implique pour la majorité des pays d'Amérique latine un surcoût disproportionné par rapport au budget de l'Etat (non ré-investissement de la richesse nationale dans la capacité productive du pays). Or, si le pays ne paie pas, il est inscrit sur une « liste noire », et, dès lors, n'a pas accès aux flux financiers internationaux de la Banque Mondiale, du FMI, etc. Le paradoxe est tel que certains pays s'endettent pour continuer à recevoir l'aide financière internationale.

Discrédit du principe même de démocratie

Dans le système néo-libéral, les citoyens ne se sentent plus protégés. Ils ne font plus

confiance, ni aux partis politiques, ni au gouvernement, ni à l'Etat. Ainsi s'installe la logique du chacun pour soi, qui tend à discréditer les institutions démocratiques. L'aggravation de la pauvreté, l'accroissement des inégalités de distribution des revenus et la non parité hommes-femmes sur le marché du travail, alimentent l'instabilité politique chronique de la région.

La notion même de démocratie est en chute libre, lorsque les politiques d'ajustement structurel affaiblissent la capacité de l'Etat à garantir l'accès pour tous aux biens et aux services essentiels, et à agir pour régler les problèmes sociaux.

« Quelle quantité de pauvreté peut tolérer la démocratie ? Si les institutions démocratiques ne produisent pas bientôt des résultats économiques et sociaux pour le mieux-être du plus grand nombre, pour combler l'abîme entre riches et pauvres et pour diminuer l'écart entre modernité et tradition, alors nous pouvons craindre un retour à notre tradition la plus vieille et la mieux ancrée : l'autoritarisme »³⁴.

Un panorama sombre, mais quelques lueurs d'espoir

Des organisations de la société civile, très actives au niveau local, s'organisent pour acquérir des droits (économiques, sociaux, culturels, droits de l'Homme, etc.) et pour promouvoir de nouveaux modes de production et de consommation (mouvement coopératif, etc.). Le défi est de parvenir à agir au-delà du local, sur le global.

A partir de mouvements sociaux de base, il est possible d'établir des alliances politiques progressistes : le succès électoral du Parti des Travailleurs au Brésil est le fruit d'un long travail qui s'étale sur une période de plus de quinze ans. Cependant, au sein d'une société très concentrée, les limites d'action d'un gouvernement nouvellement élu sont bien réelles.

Ceci met en évidence la difficulté à gérer l'après élection : parvenir au pouvoir est

³⁴ Carlos FUENTES : traduit de "Democracia latinoamericana : anhelo, realidad y amenaza", Suplemento *Bitácora*, La República, Montevideo, 14 juin 2001, p. 16.

une étape longue et difficile pour un mouvement progressiste, mais changer les structures de l'Etat en est une autre, tout aussi complexe, et sans laquelle existe le piège qui consisterait à reproduire les mécanismes de création d'inégalité et d'instabilité politique. Le cas de Lula l'illustre bien : accéder à la présidence ne signifie pas accéder au pouvoir. Ce ne sont d'ailleurs pas les classes sociales qui l'ont porté au pouvoir qui vont le ré-élire prochainement, mais d'autres secteurs de la société.

En Bolivie, Evo Morales arrivera-t-il à nouer des alliances progressistes pour changer les structures qui reproduisent les causes de la pauvreté et de la dépendance ?

En conclusion, l'analyse de ces processus de changement en cours dans la région renvoie au défi de la modernité latino-américaine : un modèle de développement qui permette l'insertion stable et relativement autonome des pays du continent dans le système mondial, et qui génère les bases matérielles d'un processus de démocratisation sociale, condition éthique et dimension inséparable de la démocratie politique.

Quelques caractéristiques régionales en lien avec le développement local en Haïti (décentralisation, participation sociale locale)

En Amérique centrale

- affaibli par les politiques d'ajustement structurel, l'Etat centralise les prises de décision et la gestion des budgets. Sans réforme, absence de possibilité de développement local,
- les rapports entre les gouvernements locaux et l'Etat central ne génèrent pas de gouvernance. Il manque des cadres de participation et de transparence,

- en dehors des périodes électorales, absence manifeste de dialogue entre le gouvernement et les électeurs,
- les élus conçoivent leur charge comme une propriété dont il faut tirer le maximum de profit, et non comme une fonction au service du bien commun. Cette situation favorise l'existence de corruption.

Dans le cône sud

- les partis de gauche se méfient de la décentralisation, malgré un discours favorable.
- selon eux, seul l'Etat central est habilité à gérer les questions de développement ; c'est un héritage du concept d'Etat des années 60,
- ils amalgament décentralisation et projet néo-libéral (dans lequel il n'y a pas de délégation du budget national),
- le risque est grand de voir apparaître une diminution de la mobilisation populaire si la participation citoyenne ne se traduit pas par des changements économiques et sociaux, ni par un mieux-être équitablement réparti.

Dans la région Andine

La décentralisation doit faire l'objet d'une concertation entre les différents acteurs, et être guidée par un projet politique national, dans le cas contraire, elle peut participer au processus de renforcement des inégalités. Par exemple, en Bolivie, les régions riches demandent une décentralisation, afin de garder leurs richesses.

Toutes ces composantes sont aussi présentes en Haïti. La participation à des réseaux d'échange d'expériences et de mise en place d'actions communes est, pour les organisations populaires de la société civile, l'une des voies de la recherche d'alternatives pour un développement équitable.